



## Conditions de stationnement sur le territoire de l'Association Sécurité Riviera

Conditions valables dès le 15 juillet 2022 pour les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier, Vevey, Veytaux.

---

Les directives ci-dessous concernent l'espace public et non l'espace privé.

Merci de respecter ces consignes et de recourir au macaron Bénévolat-Vaud **uniquement** pour des transports bénévoles.

---

### Zones limitées gratuites et parcomètres

Joindre au disque bleu le macaron « chauffeur bénévole » qui permettra, si nécessaire, de stationner durant 2 heures au maximum, sans devoir s'acquitter de la taxe de parcage, le cas échéant.

### Zones piétonnes et zones pour personnes handicapées

Seules les personnes détentrices du macaron pour personnes handicapées délivré par le Service des automobiles, peuvent utiliser les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

En cas d'absolue nécessité, dans des circonstances nécessitant le stationnement hors des cases balisées, les agents de l'ASR feront preuve, dans la mesure du possible, d'une certaine tolérance.

### Contraventions

Si une contravention est dressée, le conducteur disposant de motifs suffisants pourra contester l'amende auprès de la Commission de police, en respectant les règles habituelles de procédure. Dans un souci de coordination, le premier courrier de contestation pourra, au besoin être transmis à dite autorité par l'intermédiaire d'une tierce personne (p. ex. responsable de groupe de l'association concernée).

---

### Hôpital Riviera-Chablais

Le parking de l'hôpital Riviera Chablais faisant partie de l'espace privé, un accord prévoit qu'une demi-heure de parcage est offerte. Si l'attente devait se prolonger car le rendez-vous du bénéficiaire est retardé (plus d'une heure d'attente), les chauffeurs bénévoles ont la possibilité d'aller à la réception de l'hôpital pour demander à ne pas payer le ticket (si vous l'avez déjà fait, vous ne serez pas remboursé). Responsable de l'unité parking et mobilité de l'hôpital de Riviera-Chablais (M. Alexandre Ciravegna : 079 408 72 02

Dans toutes les situations, utilisez le macaron à bon escient : d'autres bénévoles pourraient avoir besoin de la place utilisée.

Bonne route et heureuses rencontres !!!